



SAS 7 Mix-Productions

38 RUE TAINE

75012 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Signature

Certifiés conformes par le représentant légal

Adi Golan

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	15 741	12 437	3 305	7 810
	Autres immobilisations corporelles	56 514	29 030	27 485	32 547
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		72 256	41 466	30 790	40 358
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	33 510		33 510	
	Autres créances	2 216		2 216	14 021
	Charges constatées d'avance	1 250		1 250	1 265
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	532 716		532 716	522 097
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 284 781		1 284 781	578 135
Total de l'actif circulant (IV)		1 854 472		1 854 472	1 115 517
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 926 728	41 466	1 885 262	1 155 875

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an36 97615 285

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 500)	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	50	50
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	790 738	
	Report à nouveau		591 327
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	744 947	359 411
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		1 536 235	951 289
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total des autres fonds propres (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 016	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	26 367	13 573
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 247	214
	Dettes fiscales et sociales	177 885	78 686
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 584	1 584
	Produits constatés d'avance	140 927	110 530
Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)		349 026	204 586
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		1 885 262	1 155 875
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		349 026	204 586
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 885 262 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Frais d'établissement

	31/12/2025	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

	31/12/2025	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	76 065		1 948		5 758	72 256
Total immobilisations financières						
TOTAL	76 065		1 948		5 758	72 256

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles	35 707	11 516	5 758	41 466
TOTAL	35 707	11 516	5 758	41 466

Provisions

Règlement ANC 2022-06

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL				

Capital social

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		500,00	1,0000	500,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		500,00	1,0000	500,00

Créances

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avances	36 976	36 976	
TOTAL	36 976	36 976	

Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	1 016	1 016		
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 247	1 247		
Dettes fiscales et sociales	177 885	177 885		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	27 951	27 951		
Produits constatés d'avance	140 927	140 927		
TOTAL	349 026	349 026		

Plusieurs postes du Bilan

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités	Bilan Actif			
Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes versés sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	Bilan Passif			

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen DIF

31/12/2025

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers

TOTAL

Identité de la société Mère

31/12/2025

Dénomination sociale - Siège social

Forme

Capital

% Détenu

7MIX PRODUCTIONS
SASU au capital de 500,00 euros
Siège social : 38 Rue TAINE
75012 PARIS
821 304 995 R.C.S. PARIS

(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

DÉCISION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 744 947,48 euros de la manière suivante :

- Dotation aux autres réserves : 494 947,48 euros
- En distribution de dividendes : 250 000,00 euros, soit un dividende de 500,00 euros par action.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juin 2026.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique du 15 juin 2026.

La Présidence

Monsieur Adi GOLAN

Adi Golan